Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil autorisant la Commission à voter en faveur de l'augmentation de capital du Fonds européen d'investissement

[COM(2020) 774 final — 2020/0343 (COD)]

(2021/C 56/10)

Consultations	Parlement européen, 26.11.2020
	Conseil de l'Union européenne, 30.11.2020
Base juridique	Article 173, paragraphe 3, et article 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
Compétence	Section «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale»
Adoption en session plénière	2.12.2020
Session plénière n°	556
Résultat du vote	207/1/8
(pour/contre/abstentions)	

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant et s'étant par ailleurs déjà prononcé dans ses avis adoptés respectivement le 17 octobre 2018 [1] et le 15 juillet 2020 [2] sur la proposition de règlement établissant le programme InvestEU et sur sa révision, le Comité, lors de sa 556e session plénière des 2 et 3 décembre 2020 (séance du 2 décembre 2020), a décidé, par 207 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé et de se référer à la position qu'il avait soutenue dans les documents susmentionnés.

Bruxelles, le 2 décembre 2020.

La présidente
du Comité économique et social européen
Christa SCHWENG

---

[1] JO C 62 du 15.2.2019, p. 131.
[2] JO C 364 du 28.10.2020, p. 139.